



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**Débat d'Orientation
Budgétaire**

DCV230406_001

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 055-265500264-20230406-DCV230406_001-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de VERDUN s'est réuni à Espace des Cordeliers sous la Présidence de M Samuel HAZARD, Président,

Présents :

M Samuel HAZARD, Mme Sylvie BOURDIN WATRIN, Mme Christine PROT, M Eric BAL, Mme Karen SCHWEITZER, Mme Lucienne DE BOUVIER DE CACHARD, Mme Béatrice MULLER, M Jean-Michel CORRIAX, M Jean-Marie BRUNEL

Absents-excusés :

M Bernard GOEURIOT, Mme Christel RENAUD, Mme Lucette LAMOUSSE, M Yvan CHARDIN, Mme Evelyne VINCKIER

A délégué son droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL à Mme Christine PROT

Entendu l'exposé de M Samuel HAZARD, Président,

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de l'établissement. Il permet de faire le point sur la situation financière et d'examiner les orientations futures. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Au-delà d'une simple approche budgétaire, ce rendez-vous annuel constitue également un bilan annuel des activités réalisées au sein de la structure.

Première partie – Eléments de contexte

1/ La mutualisation des services avec l'EPCI

Le processus de mutualisation de la CAGV est le prolongement d'un schéma de mutualisation initié en 2002 par la Communauté de Communes de Verdun. Cette culture managériale a permis d'obtenir des résultats conséquents en termes d'optimisation et de rationalisation des moyens ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines.

Sont gérées de manière unifiée toutes les problématiques liées ~~aux ressources humaines~~ (recrutements, avancements, reclassements, mobilités, rémunération et régime indemnitaire,...), aux ressources financières, aux questions juridiques, techniques,... sur le fondement d'un organigramme unique axé sur les métiers.

Une convention cadre a été signée le 11 février 2020 et le CCAS a officialisé son adhésion à la convention de mutualisation le 02 décembre 2020.

2 / Le calendrier budgétaire

Une présentation du mur budgétaire liée à l'augmentation du coût des fluides a été effectuée début septembre en réunion de direction, en bureau et en conférence des maires.

Dans le panel des décisions prises, figure l'ajustement du calendrier budgétaire avec un vote du budget primitif décalé en avril 2023 pour accompagner au mieux cette difficile transition, sachant que l'objectif ambitieux souhaité était un vote à l'unanimité.

Cette mesure d'ordre générale concerne également le CCAS puisqu'il y a une corrélation étroite entre les différents budgets de la Communauté d'Agglomération de Verdun, la Ville de Verdun, le CCAS et le CIAS.

3/ Les écritures de régularisation entre le CCAS et le CIAS

Par délibération du 9 décembre 2020, la communauté d'agglomération du Grand Verdun a créé le centre intercommunal d'action sociale suite à une modification des statuts. Cependant, la création du CIAS n'a pu être effective qu'à partir du 7 juin 2022. De ce fait, l'ensemble des missions du chantier d'insertion ont été prises en charge dans leur intégralité par le CCAS du 9 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 alors qu'il s'agissait d'une compétence intercommunale.

Toutes les écritures de régularisations permettant une juste répartition des flux budgétaires entre le CCAS et le CIAS ont été réalisées suite au vote de la délibération du 18 octobre 2022 et en application de la convention afférente.

Ainsi pour la période du 09 décembre 2020 au 31 décembre 2021, un mandat d'une valeur de 326 933,03€ a été réalisé par le CIAS à destination du CCAS permettant le remboursement des dépenses liées au chantier d'insertion et la mutualisation. (Mandat 2 Bordereau 2 CIAS et titre 99 Bordereau 41 CCAS).

Pour cette même période, un titre de recette d'un montant de 279 355,46€ a été réalisé par le CIAS à destination du CCAS permettant de percevoir les recettes liées au chantier d'insertion. (Titre 2 Bordereau 1 CIAS et mandat 507 Bordereau 102 CCAS).

De la même manière, pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, un mandat d'un montant de 348 121,95€ a été réalisé par le CIAS à destination du budget CCAS permettant le remboursement des dépenses liées au chantier d'insertion et la mutualisation. (Mandat 3 Bordereau 3 CIAS et Titre 105 Bordereau 43 CCAS).

Pour cette même période, un titre de recette d'un montant de 317 784,21€ a été réalisé par le CIAS à destination du CCAS permettant de percevoir les recettes liées au chantier d'insertion. (Titre 3 Bordereau 2 CIAS et mandat 539 Bordereau 106 CCAS).

Seconde partie – Evolutions et orientations budgétaires :

1 / Situation financière globale à la fin de l'exercice budgétaire 2022

Le compte administratif qui sera prochainement voté avec le budget primitif fait apparaître les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMULE
Résultat reporté l'exercice	55 097	511 026	566 123
Résultat de l'exercice	12 109	-219 154	-207 045
Résultat cumulé	67 206	291 871	359 077

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 219 154 €. Pour mémoire, compte-tenu de l'excédent cumulé, la subvention 2022 de la ville de Verdun a été limitée à 200 000 euros.

Evolution de la situation financière du CCAS sur 5 ans.

CCAS DE VERDUN	2018	2019	2020	2021	2022
Solde du report à nouveau après affectation	296 664	404 309	610 943	725 300	511 026
Résultat de fonctionnement de l'exercice	107 644,28	206 634	114 357	-214 274	-219 154
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter	404 309	610 943	725 300	511 026	291 871
Résultat antérieur d'investissement	48 170	83 772	65 355	82 296	55 097
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation	35 601,90	-18 417	16 941	-27 199	12 109
Affectation liée au remboursement de la dette	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)	0	0	0	0	0
Résultat d'investissement de l'exercice après affectation	35 602	-18 417	16 941	-27 199	12 109
Résultat de clôture d'investissement	83 772,14	65 355	82 296,09	55 097	67 206
Résultat de clôture cumulé	488 081	676 297	807 596	566 123	359 077

2 / une évolution budgétaire à moyen constant

Le travail initial de répartition budgétaire entre les deux structures a été réalisé à moyen constant, et le budget 2023 concerne maintenant uniquement les missions dévolues au CCAS

Pour rappel, le transfert de la compétence action sociale, a été accompagnée d'une révision de l'Attribution de compensation versée par la Ville de Verdun à hauteur de 130 000 euros.

La subvention d'équilibre versée au CCAS, hors régularisation, et correspondant à une gestion à moyen constant, est fixée à 440 000 euros

Point sur les dépenses de personnel

En application de la nouvelle convention, les dépenses de personnel sont identifiées sur l'article budgétaire 6215 du chapitre «012». Les dépenses logistiques identifiées dans la convention de mutualisation figurent à l'article budgétaire 62878 du chapitre «011».

Un comité de pilotage, composé de représentants des entités parties à la convention de mutualisation, est chargé de la validation prévisionnelle et réelle des clés de répartition budgétaire associées à chaque agent.

En 2023, les charges de personnel nettes du CCAS sont estimées à 253 000 euros et les charges logistiques à 8 000 euros.

Point sur la gestion patrimoniale

Le CCAS n'a pas de bâtiments administratifs en gestion ; les charges logistiques sont prises en compte dans la convention de mutualisation du personnel. Les dépenses d'équipement concernent essentiellement la gestion des bâtiments du FAM ST MAUR et 55 Rue MIRIBEL.

Pour rappel, deux conventions ont été finalisées en 2018 avec le conseil départemental :

- La première concerne la prise en location de l'ensemble Foyer Saint-Maur situé au 17, rue de la Marne sur une base locative mensuelle de 12000 euros.

- La seconde concerne la prise en location du bâtiment principal et de 9 places de parking situés au 55 avenue Miribel sur une base mensuelle locative de 2700 euros.

Une convention doit être établie avec le centre hospitalier dans le cadre de la mise à disposition de la maison 55 avenue Miribel, en faveur des personnes victimes de violences conjugales

Cela représente une recette locative en 2023 prévue à hauteur de 190 000 euros.

Troisième partie – bilan annuel des activités du CCAS :

1 / Les données sociales du CCAS de la Ville de Verdun

Vous trouverez en annexes les tableaux récapitulatifs des interventions du Centre Communal d'Action Sociale dispensées dans le cadre des aides facultatives.

Suivent les tableaux statistiques d'évolution sur les repas mensuels du Foyer Jeanne d'Arc, le bilan d'activités du foyer de jour Espace des Cordeliers et du fonctionnement de la navette pour les personnes âgées. (annexes C et D).

Je vous invite à vous reporter aux informations diverses jointes au présent dossier pour prendre connaissance du détail des actions menées.

2 / Les activités

LES SENIORS

L'Espace des Cordeliers

Le Foyer de jour fonctionne tous les après-midis pour des activités diverses, jeux de cartes, lotos, goûters anniversaire, fêtes traditionnelles, travaux manuels, ateliers culinaires intergénérationnels.

Concours loto, belote tarot.

En matinée, séances de gymnastique adaptée, initiations à l'informatique.

1 animatrice, à temps partiel, 32 heures/semaine

Travaux de rénovation de l'Espace des Cordeliers ont été réalisés, peinture....

Remplacement du mobilier, rétroprojecteur, Store extérieur

Installation d'une cuisine aménagée en 2022

Organisation d'un repas dansant mensuel au Foyer Jeanne d'Arc

Suivi du REGISTRE VERMEIL

Canicule et Grand froid

Appels journaliers des seniors inscrits sur le registre

La canicule a été déclenchée par la Préfecture en 2022

Suivi du registre «Infos Séniors »

Les seniors sont régulièrement contactés par les agents du CCAS, élus et bénévoles (vaccination, voyage, repas, ateliers numériques,.....)

La Semaine Bleue

Le CCAS de Verdun organise avec les associations des actions en faveur du 3^{ème} âge durant une semaine courant octobre, dans le cadre de la Semaine Bleue.

2 repas dansants seniors ont été organisés à Pâques et en fin d'année regroupant environ 600 personnes

Le prix du repas salle Cassin s'est élevé à 31 euros, une participation de 15 euros par personne a été demandée

Pour les seniors à mobilité réduite, livraison aux domiciles des seniors Verdunois d'un colis de fin d'année

250 seniors ont bénéficié de la livraison à domicile

Le coût du repas livré s'est élevé à 18 euros et une participation de 10 euros par personne a été demandée.

La livraison a été réalisée par Monsieur le Maire de la ville de Verdun, l'équipe de la majorité

L'entreprise Gilbin a assuré le transport avec mise à disposition de 5 camionnettes.

La navette

Le véhicule 9 places du CCAS prend en charge les personnes âgées verdunoises inscrites pour les conduire vers les lieux d'activités (Espace des Cordeliers, Foyer Jeanne d'Arc, voyages...) et pour leurs courses (Etablissements Leclerc et Cora)

Constitution des dossiers de demandes de regroupements familiaux

Enquêtes logement et ressources sont réalisées au domicile du demandeur (Annexe A)

L'aide sociale

Aides du CCAS

Bons alimentaires délivrés (annexe B)

Il convient de continuer à apporter des réponses adaptées dans le domaine de la solidarité aux personnes verdunoises en difficulté.

Les subventions accordées par le CCAS de Verdun aux associations :

Les demandes de subventions des associations sont étudiées d'une façon la plus équitable possible suivant le public accueilli et aidé.

Historiquement, le CCAS gérait les subventions des associations caritatives de la ville de Verdun : Equipe St Vincent , Croix Rouge, Resto du Cœur, Banque alimentaire, la coopérative alimentaire du CSC Glorieux Cité Verte, associations qui répondent toutes à un besoin social de base.

Le CCAS accordait également des subventions ponctuelles à d'autres associations sur des projets sociaux ponctuels.

La ville accordait des subventions (93900 € en 2016) qui ont été remises sur le CCAS dont les dossiers de subvention des trois centres sociaux et culturels de la ville de Verdun qui seront transférés au CIAS. Les centres sociaux accueillent les personnes de Verdun mais aussi des villages avoisinant. Une convention CAF, Centres Sociaux, Département, CIAS sera réalisée.

Etablissement des dossiers de surendettement :

Le personnel du CCAS a également été formé pour établir les dossiers de surendettement suite à la suppression par la Banque de France de la permanence.

Précarité énergétique :

La directrice du CCAS assiste aux C.T.A.A (Commissions Territoriales Aides et Accompagnement) tous les jeudis matins avec les responsables des MDS et CAF, durant la période hivernale.

Les C.T.A.A sont chargées de l'instruction des dossiers de demandes d'aide pour les dépenses d'énergie et de fluides (eau, gaz, électricité) des verdunois en difficulté.

Les aides financières sont accordées dans le cadre de la convention passée entre le CCAS de Verdun et avec le Conseil Départemental dans la limite du budget du CCAS soit 7350€ dépensés pour l'année 2022.

PERSPECTIVES GLOBALES 2023

Réaffirmer son statut d'établissement public distinct, en clarifiant le lien Agglomération/ville/CCAS, notamment via des conventions ;
Pérenniser son financement.

Comme évoqué dans le DOB 2021, le CCAS conserve les recettes locatives liées à la gestion du Foyer Saint MAUR et UFASE, ce qui, après déduction des charges d'entretien patrimonial, assurera l'autofinancement d'une partie des actions locales situées sur le territoire de Verdun.

Création d'un guichet unique social :

Les guichets uniques tendent à se développer au niveau national et, quels que soient leur configuration ou leurs objectifs, ils répondent généralement à deux enjeux majeurs : la rationalisation des moyens dans un contexte budgétaire et économique contraint et l'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers.

Conscient de ces enjeux et désireux de répondre toujours mieux aux attentes de ses concitoyens, Samuel Hazard, Maire de Verdun et Président du CCAS de cette ville, appelle depuis longtemps de ses vœux la création d'un guichet social unique, qui permettrait aux habitants du territoire, et en particulier aux plus fragiles d'entre eux, de bénéficier d'un accueil de qualité, répondant de manière efficace à l'ensemble de leurs problématiques en agrégeant les compétences des services du Conseil départemental de la Meuse et du CCAS de Verdun et en facilitant les liens avec d'autres partenaires locaux (CIAS, centres sociaux, CAF, OPH, etc.).

L'acquisition récente par le Conseil départemental de la Meuse de l'ancienne école Poincaré et la restructuration de la Maison de la Solidarité de Verdun semblent offrir une opportunité rare de développer ce guichet social unique pour l'ensemble de la population du territoire. Toutefois, ne sachant pas dans quelle temporalité ni sous quelle forme sera aménagé cet espace, les services de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun et le CCAS de Verdun souhaiteraient pouvoir lancer une première expérimentation de ce dispositif dans une configuration plus restreinte, qui devra bien évidemment faire l'objet d'une co-construction entre les collectivités impliquées, mais dont la mise en œuvre devrait s'avérer moins complexe et moins chronophage.

L'idée serait de pouvoir mettre à disposition de ce guichet social unique, un ou plusieurs agent(s) du CCAS de Verdun, dont les permanences pourraient se tenir à la Maison de la Solidarité de Verdun ou dans un autre lieu défini conjointement, en collaboration directe avec les agents du Conseil départemental de la Meuse, et ce dans le respect partagé de la « charte d'accueil des Maisons de la Solidarité. » Ce dispositif transitoire ferait bien sûr l'objet d'un suivi rigoureux de la part de la direction du CCAS de Verdun et de la Direction générale des Services de la CAGV, qui se portent garants du bon déroulement de cette expérimentation. Une évaluation croisée pourrait d'ailleurs être mise en place afin d'apporter régulièrement – et aussi souvent que nécessaire – tous les correctifs qui s'imposent et de tirer tous les enseignements de cette expérience en vue d'une possible installation dans de nouveaux locaux et dans une configuration élargie.

Objectifs :

- Proposer aux usagers – dont la mobilité et les moyens de transport sont parfois limités – un accueil unique pour répondre à la plupart de leurs besoins dans le champ social afin d'améliorer la prise en charge de leurs demandes et un meilleur suivi des situations
- Accroître la collaboration entre le Conseil départemental de la Meuse et le CCAS de Verdun et faciliter le partage d'informations entre services, faire gagner du temps à l'ensemble des professionnels concernés au bénéfice des usagers
- Favoriser le partage d'expériences et confronter les pratiques professionnelles respectives afin de développer l'innovation territoriale et la co-construction des politiques publiques à l'échelle d'un territoire

Conditions de réussite :

- Espace disponible suffisant et éventuels aménagements intérieurs à prévoir (une visite sur site semble nécessaire avant de déterminer les contours de cette possible collaboration) afin de faciliter la cohabitation des services et le bon accueil des usagers
- Si un ou plusieurs agents d'une collectivité occupent régulièrement tout ou partie des locaux de l'autre collectivité, prévoir la rédaction et la signature d'une convention de location et/ou d'occupation
- Constituer un comité de pilotage afin de préparer la rédaction commune d'un cahier des charges visant à définir les objectifs partagés de ce guichet social unique, les actions à mettre en place dans ce cadre, les conditions matérielles, financières et humaines de son existence, les publics ciblés et le planning prévisionnel de sa mise en œuvre, etc.
- Fournir l'ensemble du matériel nécessaire, notamment d'un point de vue informatique, à l'agent ou aux agent(s) mobilisé(s) dans les locaux de l'autre collectivité et faciliter les passerelles entre les logiciels utilisés par chacun des services si la sécurisation et le respect des règles de protection des données le permettent
- Échanges préalables entre les agents des deux collectivités, découverte des méthodes respectives de travail des uns et des autres et accompagnement au changement de part et d'autre ; rôle important des élus et des managers de proximité, nécessité d'une communication interne soignée et d'un socle de formations commun.

Points de vigilance :

- Si la mise en place de ce guichet social unique semble être une évidence pour la plupart des acteurs du champ social, sa pertinence et sa réussite reposent en grande partie sur l'adéquation aux besoins réels de la population et un groupe d'usagers peut/doit être associé à la réflexion préalable

- Une collaboration et une cohabitation qui ne doivent pas nécessairement entraîner une modification des procédures et/ou habitudes de travail de chaque structure afin de rassurer l'ensemble des collaborateurs concernés et de favoriser leur adhésion au projet. Le rôle, les prérogatives et le champ d'intervention des uns et des autres doivent être clairement définis et partagés.

- Si le partage d'expérience et la confrontation des pratiques professionnelles de chacun peuvent entraîner une acculturation progressive des uns et des autres, cette dernière ne doit en aucun cas devenir un objectif en soi mais au mieux constituer un outil en vue de l'amélioration du traitement des dossiers et du suivi des situations

- Assurer une communication externe conjointe et efficace autour de ce dispositif afin de guider au mieux les usagers dans ces évolutions et d'atteindre les objectifs recherchés en matière de facilitation des démarches administratives et sociales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE des résolutions contenues dans le texte du Débat d'Orientation Budgétaire.

PRÉCISE que le Débat d'Orientation Budgétaire sera inséré dans le registre des délibérations.

M. le Maire, Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 055-265500264-20230406-DCV230406_001-DE



Pour copie certifiée conforme par le Maire, Président du CCAS, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 07/04/2023
Qualité : CCAS VERDUN - Président

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à :
Monsieur le Président du CCAS – 14, Rue des Tanneries – Boîte Postale 80719 – 55107 VERDUN CEDEX

A

AIDE LEGALE 2022

Obligations Alimentaires pour dossiers ASPA :	9
Regroupements familiaux :	13
Elections de domicile :	63

INFO

Liste canicule	102 inscrits
Repas de fin d'année Salle Cassin	650 personnes venues
Livraison de repas de fin d'année	242 livrées
Liste Info séniors	605 personnes



C

Animations à l'Espace des Cordeliers
+ autres animations organisées
pour personnes âgées verdunoises

ANNEE 2022

Repas et goûters des personnes âgées

MOIS	Goûters	Repas mensuels Foyer Jeanne d'Arc	Repas EDC	Autres repas
Janvier	205	75		
Février	180	71		
Mars	210	75		
Avril	210	72		
Mai	220	75		
Juin	205	75		
Juillet	180		70	
Août	175		72	
Septembre	190	70		
Octobre	210	75		
Novembre	190		73	
Décembre	90		73	
TOTAL	2265	588	288	

Sorties effectuées en 2022

- Kirwiller
- L'Angemont à Ancemont
- Le lac du Der
- N'oubliez pas les paroles de Nagui
- Visite d'une cave et des vignes à Reims

D

ANNEE 2022
FREQUENTATION DES NAVETTES MINIBUS
pour les seniors verdunois

Le minibus prend les personnes âgées devant leur domicile et les ramène une fois les animations terminées.

Tous les lundis après-midi :	circuit pour l'Espace des Cordeliers 8 inscrits
Tous les mardis matin :	circuit pour Supermarché Leclerc 10 inscrits
Tous les mardis après-midi :	circuit pour Supermarché Leclerc 7 inscrits
1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi matin :	circuit pour Supermarché CORA 3 inscrits
Tous les jeudis après-midi :	circuit pour l'Espace des Cordeliers 8 inscrits
Tous les jeudis après-midi :	circuit pour Supermarché Leclerc 6 inscrits
1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois :	circuit pour le marché 3 inscrits
3 ^{ème} mercredi du mois :	circuit pour le repas mensuel des personnes âgées 16 inscrits